



17 janvier 2018

Fondation Addiction Valais Résultats de l'audit

(IVS).- L'expert mandaté par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture, Bernhard Eichenberger, a rendu son rapport concernant la situation des centres de traitement résidentiel de la Fondation Addiction Valais. Il relève que la structure organisationnelle mise en place par la fondation ces dernières années est judicieuse et qu'elle favorise la bonne exécution du mandat cantonal de prise en charge des personnes souffrant d'addictions. Le rapport relève toutefois des manquements dans l'application du label de qualité QuaTheDA, qui définit les normes à observer pour la prise en charge de personnes dépendantes. Des lacunes importantes concernant la gestion des ressources humaines et des risques ainsi que le manque de transparence au niveau du concept de prise en charge des foyers des Rives du Rhône de Sion et Salvan sont relevés. Le Département a demandé à la Fondation Addiction Valais de prendre, courant 2018, les mesures correctives nécessaires. L'expert poursuivra, comme initialement prévu, l'analyse du domaine de l'ambulatoire et des collaborations avec la psychiatrie.

En septembre 2017, le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) a mandaté Bernhard Eichenberger, spécialiste de l'offre d'aide en addiction au niveau suisse, pour vérifier si les centres de traitement résidentiel de la Fondation Addiction Valais remplissent les exigences du label de qualité de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) QuaTheDA (pour Qualité, Thérapie, Drogue, Alcool) en matière de prise en charge stationnaire des personnes souffrant d'addiction. Il devait également examiner si la stratégie et les principes directeurs régissant l'activité correspondent aux standards actuels et s'ils sont mis en œuvre de manière adéquate dans les centres. L'étude a porté sur la période de janvier 2012 à septembre 2017, dans les quatre centres de traitement résidentiel du Valais : Via Gampel, Villa Flora (Sierre), Foyers Rives du Rhône à Sion et à Salvan.

Les principales conclusions du rapport de l'expert sont les suivantes :

- La structure organisationnelle actuelle d'Addiction Valais est judicieuse. Cette organisation, composée de cinq centres de conseil (Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey) et quatre centres de traitement résidentiel, permet la mise en réseau des services ambulatoires et stationnaires, ce qui contribue à l'efficacité de la prise en charge des personnes dépendantes.
- La stratégie définie par la fondation favorise la bonne exécution du mandat cantonal pour la prise en charge des personnes dépendantes, dans le sens où elle promeut la bonne collaboration entre les différents secteurs de la fondation et donc entre les types de prise en charge. Elle permet d'introduire dans l'ensemble de l'institution une gestion commune basée sur



la qualité. L'expert critique cependant la manière dont cette stratégie a été mise en œuvre par le Conseil de fondation.

- Une douzaine de manquements ont été observés quant au respect des normes du label QuaTheDA. Certaines lacunes se rapportent à la conduite, la gestion des dossiers et la mise en œuvre des processus des ressources humaines. Les non conformités signalées dans les structures des foyers Rives du Rhône révèlent des manquements dans la définition des objectifs de prise en charge, dans les méthodes utilisées et les procédures. Il n'est notamment pas précisé en quoi consiste la dimension de la spiritualité, ni son importance dans le traitement.

Le DSSC a par conséquent demandé à la Fondation Addiction Valais de réaliser d'ici à l'automne les tâches suivantes :

- actualiser le concept de prise en charge des foyers de Sion et de Salvan afin de le rendre plus transparent et conforme aux exigences QuaTheDA, soit notamment :
 - la pédagogie par l'expérience et la spiritualité (y inclus les rituels) doivent être définies et transparentes ;
 - le rôle des anciens clients toxicodépendants en tant que collaborateurs doit être précisé ;
 - les offres et les méthodes de traitement doivent être définies ;
 - l'analyse des risques en matière de sécurité pour les client-e-s doit recenser les principales situations complexes à gérer (violence, overdose, urgences médicales, décès, tendances suicidaires, accidents lors de tours en haute montagne, risques d'attentats et de kidnappings lors de trekkings dans le désert) et doit prévoir les mesures utiles pour les maîtriser.
- poursuivre l'élaboration et la mise en place d'un concept de gestion des ressources humaines ;
- élaborer un système de gestion de la qualité (SGQ) unique pour l'ensemble de la Fondation Addiction Valais comprenant la direction, tous les foyers ainsi que les centres de conseil. Ce système SGQ devra être certifié par un organe accrédité.

Par ailleurs, la centrale nationale de coordination des addictions Infodrog – instituée par l'OFSP – a confirmé, dans son rapport de septembre 2017 au Département, qu'une extension de la capacité d'accueil des centres de traitement résidentiel n'est pas nécessaire actuellement en Valais. Cela avait déjà été établi dans le rapport du Service de l'action sociale sur la planification 2017-2020 de l'offre de prestations pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale.

Enfin, comme initialement prévu, Bernhard Eichenberger poursuivra l'analyse du secteur ambulatoire ainsi que la collaboration entre les domaines de la psychiatrie, des foyers, de l'ambulatoire et de la réinsertion des personnes souffrant d'addictions.

Personne de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) – 079 248 07 80